

AVIS Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, relatif au Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Région Réunion.

Consultation publique du 1er décembre 2021 au 31 janvier 2022.

<https://regionreunion.com/sites/transports/transports-autres-informations/article/le-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement>

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, a pour vocation de définir une approche visant à éviter, prévenir ou réduire les effets nocifs de l'exposition des populations au bruit dans l'environnement. Pourtant, ce PPBE se limite à un plan d'action de maîtrise du seul bruit routier sur le territoire.

Le bilan approuvé le 21/08/2018 page 11/16, de la précédente consultation publique, était très clair en précisant déjà **l'insuffisance de ce plan** indiquée par les participants à la consultation publique en 2018 :

Autres sources de bruit ou de pollution

D'autres moyens de transport bruyants (hélicoptère, « voiture sono », moto avec phénomène de course dit « de pousse », cachalots, etc.), d'autres activités urbaines bruyantes (souffleur, salle de sport, fête foraine, pizzeria, extracteur d'air, etc.) ou encore la pollution de l'air (particules en suspension) sont évoqués mais ne sont pas du ressort de ce PPBE.

On peut y ajouter les nuisances sonores générées par des particuliers indécents et celles générées par les établissements recevant du public ..., causes de nombre d'appels à la police.

Alors que la pollution sonore sous toutes ses formes est une problématique majeure de santé publique, alors que la notion d'intérêt général est mise en avant par les candidat(es) aux élections pour se faire élire, **un véritable Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement se doit de prendre en compte toutes les sources de pollution sonore dans l'Environnement, et ne pas se limiter seulement à celles liées au réseau routier. C'est une problématique majeure de santé publique.**

Il est URGENT que la problématique de la pollution sonore sous toutes ses formes soit enfin prise en compte par la Région Réunion.

Le coût social du bruit s'élève pour la France à 156 milliards d'euros par an, selon une étude publiée jeudi 22 juillet 2021 par l'Ademe (Agence de la transition écologique) et le Conseil national du bruit.

Ramené à la population française de 2021, le coût du bruit revient à plus de 2 000€ par habitant et par an, ce qui est exorbitant pour chacun d'entre nous.

C'est même aussi une urgence économique que d'agir pour éliminer et réduire la pollution sonore sous toutes ses formes !

La Région Réunion a une responsabilité majeure dans l'impulsion du modèle touristique mis en avant.

Ce modèle touristique actuel avec le développement anarchique, incontrôlé, sans aucune régulation ni limitation, des **survolts touristiques aériens motorisés (Hélicos, ULM, avions)** est devenu **un fléau majeur de pollution sonore qui dénature La Réunion**. La Réunion est devenue l'île du bruit énorme des hélicos empoisonnant la vie quotidienne de nombreux

habitants (sans oublier la faune sensible) du fait des nombreux passages répétitifs et de l'effet cumulatif.

Les lagons du sud (Saint-Pierre), de l'ouest (Saint-Gilles), sont survolés sans vergogne, en boucle avec effet flapping générant des vibrations insupportables pour les zones habitées voisines, les sites de montagne comme les cirques faisant caisses de résonance, pareil, même les rivières ne sont plus épargnées (Bras de la Plaine), les trajectoires passent même sur les zones urbaines un peu partout, **La Réunion est une île dénaturée !**

Pas un jour de beau temps, sans le bruit abrutissant des hélicos et autres engins aériens motorisés !

Le « ciel de La Réunion » ne peut être la propriété de quelques-uns impactant la santé de la majorité par leur activité nocive, et détruisant le « paysage sonore » de l'île !

Cette île du bruit, avec son modèle touristique polluant sonore et atmosphérique, est devenue le symbole de la **régression écologique**, grillant des tonnes de kérosène générant des gaz à effet de serre (GES). Sans aucune utilité publique, et contraire à la transition écologique.

A l'instar d'autres régions du monde qui ont su évoluer, nous demandons aux dirigeants de notre île de comprendre enfin que notre issue est un modèle de tourisme vert et éco-responsable ! Et que le modèle polluant à tous niveaux est à changer.

De plus, PAS BESOIN de survol aérien coûteux et anti-écologique pour voir d'en haut des zones de La Réunion. Il y a des points de vue facilement accessibles, même aux handicapés. Maïdo pour observer le cirque de Mafate, Bélouve pour le cirque de Salazie, La Fenêtre pour le cirque de Cilaos, le Pas de Bellecombe-Jacob pour le Piton de la Fournaise

Faut-il rappeler qu'en 60 ans, la population de la Réunion a quasiment triplé, avec désormais 900 000 habitants, et que l'impact de la pollution sonore de ce modèle touristique a explosé avec un nombre exorbitant de mouvements touristiques aériens motorisés (entre 60 000 et 100 000 /an fin 2019 !) sur une si petite île de 2 500 km² !

Les avantages à stopper ce modèle actuel de tourisme nocif ?

- La Réunion retrouve son image de destination Nature, en cohérence avec le label Parc National, et son classement UNESCO.
- Il y a là une attractivité sans commune mesure, et qui va dans le sens de l'Histoire, vers une destination de « tourisme éthique » !
- Entre « Île du bruit » et « Île de tourisme éthique de Nature », il n'y a pas à hésiter ! Humains et la faune locale, enfin, retrouvent des conditions adéquates de vie et de développement.
- La majorité des touristes extérieurs ainsi que les locaux qui viennent dans les structures locales, actuellement dérangés, préfèrent le chant des oiseaux au vrombissement des machines volantes ! Même le son du volcan en éruption n'est plus audible sous le bordel sonore des hélicos, c'est devenu infernal !
- Le dérangement actuel donne une très mauvaise image de l'île, constituant un handicap pour le développement d'un tourisme durable à La Réunion.

- Le tourisme vert pourrait alors harmonieusement se développer, et créer des emplois qui profiteraient bien mieux aux locaux.

En conclusion, ce changement de paradigme, passer d'un tourisme "TGV" nocif à un tourisme éthique et éco-responsable durable, donnera un saut-qualité incontestable à l'île, et une impulsion majeure à l'attractivité de La Réunion, et de fait, à son économie.

En conclusion,

il est URGENT que la Région Réunion qui compte désormais 900 000 habitants sur 2 500 km², se décide enfin à établir un véritable Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement digne de ce nom, prenant en compte toutes les sources de pollution sonore dans l'Environnement.



L'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, 14 janvier 2022

http://citoyennedestpierre.viabloga.com/tourisme_aerien_nocif.shtml

Mail : acsp974@orange.fr

Site : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com>